



NOTE DE CONJONCTURE

Occitanie – 4^{ème} trimestre 2022

Au 4^{ème} trimestre 2022, l'activité économique de la région reste résiliente en dépit du contexte inflationniste. L'emploi salarié et les créations d'entreprises sont au plus haut tandis que le taux de chômage est à son niveau le plus bas depuis 15 ans. Certains indicateurs sont toutefois à surveiller. En particulier, le nombre de demandeurs d'emploi augmente pour la première fois en deux ans.

EMPLOI

Au 4^{ème} trimestre 2022, l'emploi salarié continue sa progression. C'est notamment le cas de l'activité intérimaire qui progresse plus fortement que l'emploi classique. La hausse de l'emploi concerne à la fois l'emploi public et privé. Le nombre de déclarations préalables à l'embauche continue lui aussi de progresser.

Pour la première fois en deux ans, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C augmente dans la région. Cette hausse est portée par les catégories B et C car le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A diminue. Les jeunes subissent davantage cette hausse que leurs aînés. Malgré cela, le taux de chômage diminue de 0,1 point et s'établit désormais à 8,6%.

DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

Ce trimestre, 15 000 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage dans la région, un nombre en hausse sur un an. La forte hausse du nombre d'apprentis observée depuis la réforme de l'apprentissage de 2018 se poursuit mais tend cependant à ralentir.

DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Plus de 25 000 entreprises ont été créées dans la région au 4^{ème} trimestre 2022, un nombre record. La hausse a été observée dans l'ensemble des secteurs d'activité et plus particulièrement l'industrie.

D'un autre côté, le nombre de défaillances continue son rebond post crise sanitaire et se rapproche désormais de son niveau de 2019.

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Le recours au chômage partiel diminue très fortement au 4^{ème} trimestre 2022 dans tous les secteurs d'activités. Cela poursuit la tendance observée depuis la levée des restrictions liées à la crise sanitaire. Par ailleurs, le nombre d'établissements et de salariés impactés par un plan de sauvegarde de l'emploi ou une rupture conventionnelle collective est en baisse sur un an.

RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Avec 195 000 bénéficiaires en Occitanie, le recours au RSA reste stable. A l'inverse, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité progresse sur la période et concerne près de 499 000 personnes au 4^{ème} trimestre 2022.

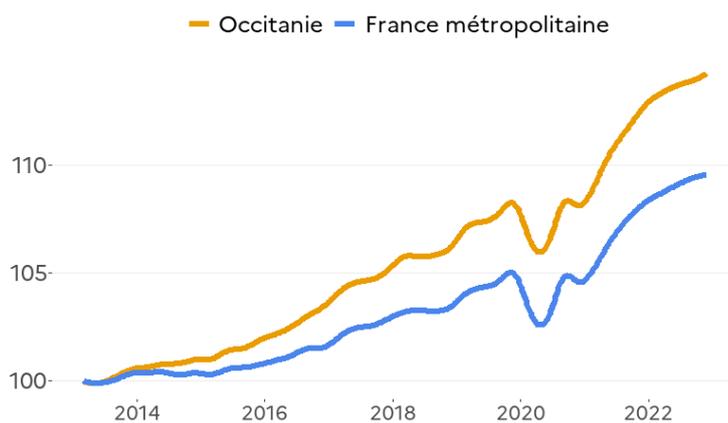
Emploi salarié et intérimaire

A la fin du 4^{ème} trimestre 2022, la région compte 2 185 000 emplois. C'est 7 000 emplois de plus par rapport au trimestre précédent, soit une hausse de 0,3%. Sur un an, 30 750 emplois ont été créés dans la région (+1,4%). L'emploi poursuit donc sa progression à un rythme relativement stable et atteint ainsi des niveaux jamais vus par le passé. A titre de comparaison, la progression de l'emploi en France métropolitaine est de +0,2% sur le trimestre et de +1,2% sur un an.

Ce trimestre, le secteur privé enregistre la hausse de l'emploi la plus importante (+0,4%) mais l'emploi public progresse également (+0,2%). Cela représente 6 110 emplois créés dans le privé et 910 dans le public. La dynamique d'emploi en Occitanie est plus forte que celle observée au niveau de la France métropolitaine où l'emploi public est stable.

Ce trimestre, l'emploi salarié augmente dans tous les secteurs d'activité sans exception. La hausse la plus importante en pourcentage est enregistrée dans l'agriculture (+2,8%) malgré une baisse nette de l'emploi intérimaire dans ce secteur. Sur un an, les secteurs des services marchands (+2,0%) et de l'industrie (+1,9%) connaissent les plus fortes augmentations de la région.

Évolution de l'emploi salarié régional
(Base 100 au 1^{er} trimestre 2013)



	T1 2013	T4 2022	Évolution trimestrielle
Privé	100	116,5	+0,4 %
Public	100	107,7	+0,2 %
Occitanie	100	114,3	+0,3 %
Privé	100	111,4	+0,2 %
Public	100	103,3	0,0 %
France métropolitaine	100	109,5	+0,2 %

Source : Insee – Estimations trimestrielles d'emploi.

Emploi salarié total et intérimaire par secteur d'activité en Occitanie au T4 2022

Secteur d'activité	Emplois totaux (T4 2022)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Emplois intérimaires (T4 2022)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	32 290	+2,8 %	+1,7 %	270	-18,5 %	-14,1 %	0,8 %
Construction	147 480	+0,4 %	+0,7 %	14 740	+4,4 %	+0,1 %	10,0 %
Industrie	247 950	+0,5 %	+1,9 %	16 420	+2,9 %	+6,1 %	6,6 %
Tertiaire marchand	991 490	+0,3 %	+2,0 %	23 700	+2,2 %	+2,9 %	2,4 %
Tertiaire non-marchand	765 790	+0,2 %	+0,6 %	4 240	+9,7 %	+5,6 %	0,6 %
Total Occitanie	2 185 000	+0,3 %	+1,4 %	59 370	+3,3 %	+3,1 %	2,7 %
Total France métropolitaine	26 331 910	+0,2 %	+1,2 %	805 070	+1,1 %	-1,3 %	3,1 %

Sources : Insee – Estimations trimestrielles d'emploi. Dares – Emploi intérimaire.

Sur un trimestre, l'emploi intérimaire gagne 1 920 postes (+3,3%) et contribue ainsi fortement à l'évolution favorable de l'emploi. En effet, un poste sur quatre créé ce trimestre est un poste d'intérimaire. Dans le même temps, l'emploi hors intérim gagne 5 130 postes (+0,2%). La hausse de l'emploi intérimaire est observée dans l'ensemble des secteurs d'activité à l'exception du secteur agricole. La construction reste le secteur ayant le taux de recours à l'intérim le plus élevé (10,0%).

Au 4^{ème} trimestre 2022, le taux de recours à l'intérim sur l'ensemble des secteurs est de 2,7%.

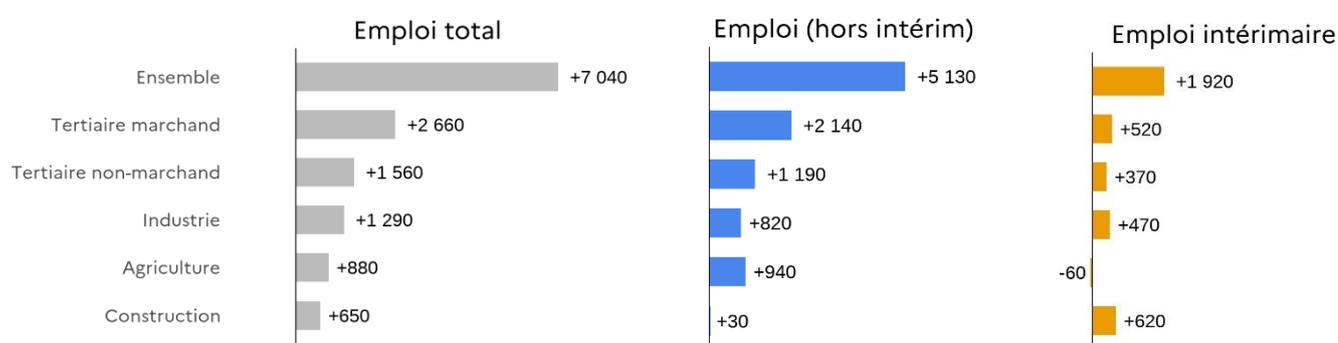
Définition :

Le **taux de recours à l'intérim** est le nombre d'emplois intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre d'emplois total.

Attention :

Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acoss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

Contribution de l'emploi intérimaire à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au T4 2022



Sources : Insee – Estimations trimestrielles d'emploi. Dares – Emploi intérimaire.

Déclarations préalables à l'embauche (jeunes)

En Occitanie, au 4^{ème} trimestre 2022, l'URSSAF régionale a enregistré près de 56 400 déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois pour des salariés de moins de 26 ans. Ce nombre est en progression sur un an avec une augmentation de 5,6%, soit davantage qu'au niveau national (+4,0%).

Au total sur l'année 2022, près de 242 000 déclarations ont été enregistrées pour ce public soit 26 000 de plus qu'en 2021.

Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) :

La DPAE est une procédure obligatoire et nominative qu'un employeur doit effectuer auprès de l'URSSAF dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié.

Déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois pour les moins de 26 ans au 4^{ème} trimestre 2022

	Nombre de déclarations au T4 2022	Évolution annuelle	Cumul 2021 (T1 - T4)	Cumul 2022 (T1 - T4)	Évolution annuelle du cumul
Occitanie	56 370	+5,6 %	216 180	241 990	+11,9 %
France métropolitaine	676 040	+4,0 %	2 493 640	2 806 840	+12,6 %

Source : URSSAF Occitanie

Demande d'emploi

Au 4^{ème} trimestre 2022, en Occitanie, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, et C s'élève à 547 390 et progresse pour la première fois

après plus de 2 années de baisse continue. La région suit ainsi une tendance inverse du reste de la France où le nombre de demandeurs d'emploi continue de

diminuer (-0,8% au niveau France métropolitaine). Dans le détail, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) diminue (-2,3%) tandis que le nombre de demandeurs d'emploi ayant une activité réduite progresse (+3,7%). Toutes les tranches d'âge sont touchées mais à des degrés divers : la demande d'emploi des 25 – 49 ans stagne alors que les jeunes enregistrent la plus forte hausse (+1,9%). Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) est quant à lui orienté à la baisse (-2,1%).

L'évolution de la demande d'emploi au 4^{ème} trimestre sur l'année écoulée reste favorable avec une diminution du nombre de demandeurs d'emploi de 3,8% (contre 5,2% au niveau national).

Demandeurs d'emploi :

Sont désignées comme demandeurs d'emploi toutes les personnes inscrites à Pôle Emploi.

La définition de demandeur d'emploi de Pôle Emploi ne correspond pas à celle du Bureau International du Travail (BIT), de ce fait les évolutions de la demande d'emploi et du taux de chômage peuvent parfois différer.

Nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 4^{ème} trimestre 2022 en catégories A, B et C

	Demandeurs d'emploi	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Catégorie A	307 050	-2,3 %	-8,5 %
Catégories B et C	240 330	+3,7 %	+2,9 %
Hommes	261 880	+0,4 %	-4,1 %
Femmes	285 510	+0,2 %	-3,6 %
Moins de 25 ans	68 240	+1,9 %	-1,0 %
25 - 49 ans	324 310	0,0 %	-4,6 %
50 ans et plus	154 840	+0,2 %	-3,4 %
Longue durée (> 1 an)	246 240	-2,1 %	-13,1 %
Total Occitanie	547 390	+0,3 %	-3,8 %
Total France métropolitaine	5 113 400	-0,8 %	-5,2 %

Source : Pôle Emploi, Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables

Catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie A : Personnes sans emploi tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories B et C : Personnes exerçant une activité réduite tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories D et E : Personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou contrat aidé).

Taux de chômage

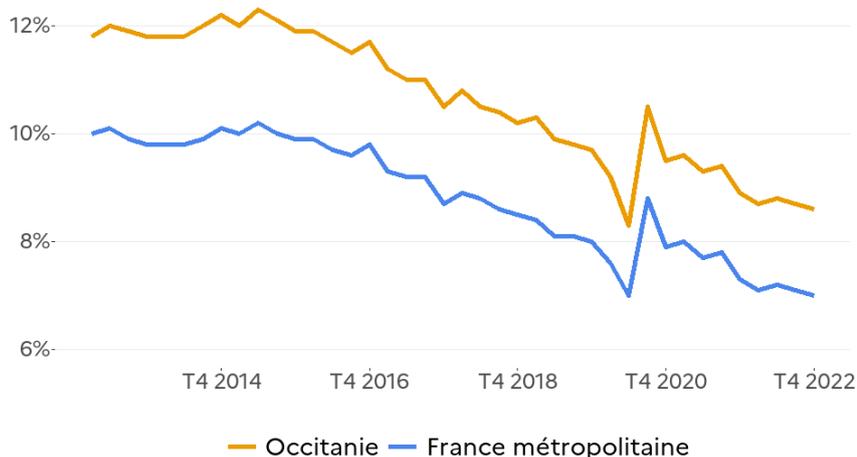
En Occitanie, au 4^{ème} trimestre 2022, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 8,6% de la population active, soit une baisse de 0,1 point par rapport au trimestre précédent. Au niveau métropolitain, le taux de chômage s'établit désormais à 7,0%, également en baisse de 0,1 point.

Sur un an, la tendance est également orientée à la baisse avec une diminution de 0,3 point du taux régional, tout comme le taux métropolitain.

Avec cette diminution, la région enregistre ce trimestre son plus bas taux de chômage depuis 2008 (exception faite du 2^{ème} trimestre 2020 marqué par le début de la crise sanitaire liée au covid-19 et l'impossibilité pour les personnes d'effectuer des recherches actives du fait du confinement).

Malgré cette diminution, la région possède toujours le 2^{ème} taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine derrière les Hauts-de-France (8,7%) et devant Provence-Alpes-Côte-d'Azur (8,0%).

Évolution du taux de chômage en Occitanie et France métropolitaine depuis le 1^{er} trimestre 2013



Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de Pôle Emploi. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union Européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débiter dans les trois mois suivants.

Source : INSEE – Taux de chômage localisés

DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI

Apprentissage

En Occitanie, près de 15 000 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2022, un nombre en progression par rapport au même trimestre de 2021 (+8,9%). La région suit ainsi la tendance nationale où le nombre d'entrées progresse de 9,1%.

Les nouveaux contrats ont été majoritairement signés dans des entreprises du secteur tertiaire marchand (63%) mais la hausse des entrées est bien plus marquée dans l'agriculture, les services non-marchands et la construction. Les jeunes femmes représentent 41% des entrées mais leur progression est moins forte que celle des hommes (+7,5% contre +9,9%). À la fin du 4^{ème} trimestre 2022, près de 80 800 jeunes sont en contrat d'apprentissage dans une entreprise située en Occitanie, un niveau record.

En comparaison avec la fin de l'année 2021, le secteur tertiaire non-marchand est celui qui connaît la plus forte augmentation (+27,1%).

Apprentissage :

Le dispositif d'apprentissage permet à des jeunes, âgés de 16 à 29 ans révolus, de suivre une formation générale théorique et pratique en vue d'acquies un diplôme d'État ou un titre professionnel. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance, la formation théorique étant réalisée dans un CFA (centre de formation d'apprentis) et la formation pratique se déroulant chez un employeur. La relation entre un apprenti et son employeur est régie par un contrat d'apprentissage qui peut être un contrat à durée

Entrées et nombre d'apprentis en fin de trimestre par secteur au 4^{ème} trimestre 2022

	Entrées en apprentissage au T4 2022	Évolution annuelle	Jeunes en apprentissage en fin de trimestre	Évolution annuelle
Agriculture	390	+31,8 %	2 050	+11,3 %
Construction	1 940	+25,4 %	10 270	+10,0 %
Industrie	1 720	+13,4 %	10 650	+11,6 %
Tertiaire marchand	9 340	+2,1 %	50 870	+13,4 %
Tertiaire non-marchand	1 480	+29,1 %	6 950	+27,1 %
Total Occitanie	14 870	+8,9 %	80 780	+13,7 %
Total France métropolitaine	160 140	+9,1 %	951 840	+14,0 %

Source : DARES – Système d'information des apprentis

Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

Au cours du 4^{ème} trimestre 2022, plus de 9 300 jeunes ont souscrit un contrat d'engagement jeune en Occitanie soit 1 200 de plus qu'au trimestre précédent (+14,7%). A la fin de l'année, environ 30 440 jeunes en ont bénéficié dans la région depuis le 1^{er} mars 2022, date de la mise en place de ce dispositif. En additionnant les entrées en garantie jeune, près de 34 000 jeunes ont été accompagnés cette année. Avec 12% des entrées de France métropolitaine, l'Occitanie se classe troisième en nombre de contrats

délivrés (derrière l'Île-de-France et les Hauts-de-France). Ces jeunes ont pour plus de la moitié d'entre eux entre 18 et 21 ans (58%) et sont à 49% des femmes.

Contrat d'engagement jeune (CEJ) :

Mis en place au 1^{er} mars 2022, le contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans n'étant pas étudiants et présentant des difficultés à obtenir un emploi durable. Ce contrat propose un accompagnement individuel et intensif avec un minimum de 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires tout au long du parcours. Ce dispositif est mis en œuvre par Pôle Emploi ou des missions locales et remplace la garantie jeune.



DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Créations d'entreprises

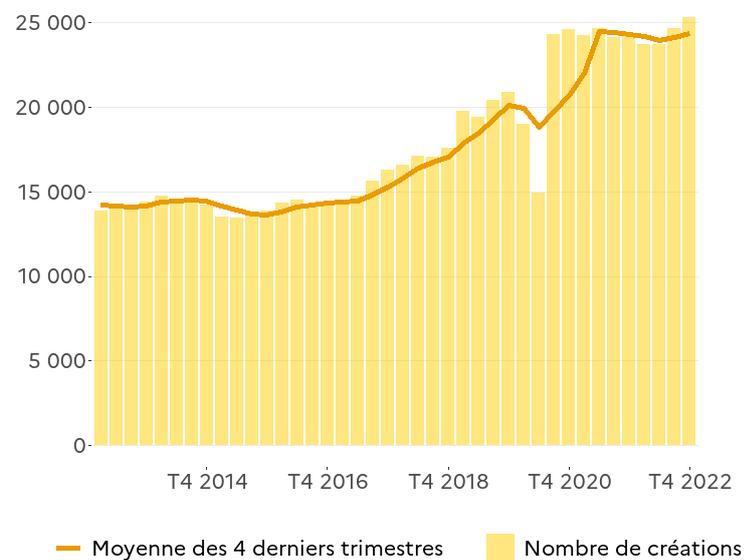


Au 4^{ème} trimestre 2022, 25 300 entreprises ont été créées en Occitanie, un niveau jamais atteint par le passé. Les créations progressent de 2,5% dans la région sur un trimestre contre 3,3% au niveau métropolitain.

Cette progression est portée par les micro-entreprises (+5,0%) qui représentent 64% des créations. Les entreprises hors micro-entreprises enregistrent de leur côté une baisse du nombre de créations (-1,7%).

Tous les secteurs d'activités sont concernés par la hausse, à commencer par l'industrie qui est ce trimestre le secteur enregistrant l'évolution la plus favorable (+6,4% sur un trimestre). Le secteur du commerce, des transports et de l'hébergement-restauration connaît à l'inverse une relative stabilité (+0,4%).

Évolution du nombre de créations d'entreprises depuis le 1er trimestre 2013 en Occitanie



Créations d'entreprises au 4^{ème} trimestre 2022 en Occitanie par type d'entreprise

	Créations d'entreprises au T4 2022	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Part
Micro-entreprises	16 320	+5,0 %	+7,9 %	64 %
Hors micro-entreprises	8 980	-1,7 %	-2,0 %	36 %
Total Occitanie	25 300	+2,5 %	+4,2 %	100 %
Total France métropolitaine	272 930	+3,3 %	+8,6 %	/

Source : INSEE – Répertoire des entreprises et des établissements
Données corrigées des variations saisonnières

Défaillances d'entreprises

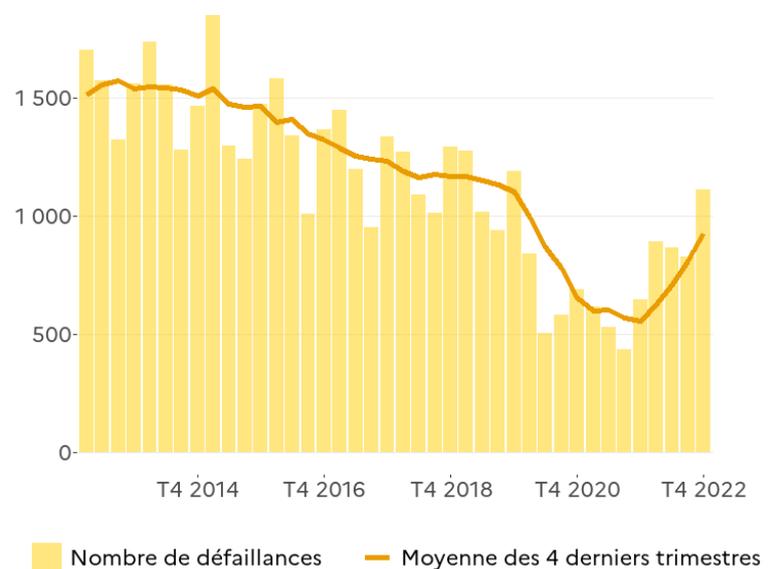


Au 4^{ème} trimestre 2022, 1 110 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie. Ce nombre est en forte augmentation sur un an (+71,7%) et la hausse régionale est plus forte que celle observée au niveau national (+50,9%). Ainsi, 9,5% des défaillances de France métropolitaine ont été enregistrées en Occitanie ce trimestre, contre 9,2% le trimestre précédent.

Après une hausse ininterrompue depuis cinq trimestres, le nombre de défaillances se rapproche désormais de son niveau d'avant-crise sanitaire. Au 4^{ème} trimestre 2019, 1190 défaillances avaient été enregistrées dans la région, soit 7% de plus que ce trimestre. Le nombre de défaillances a été fortement ralenti en 2020 et 2021 en raison des aides aux entreprises accordées pendant la crise sanitaire (activité partielle, prêt garanti par l'Etat etc.).

Sur un an, tous les secteurs d'activité sans exception enregistrent une hausse des défaillances. Elles augmentent particulièrement dans le secteur industriel (+147,1%) et dans le secteur tertiaire. Les hausses dans l'agriculture et la construction sont plus limitées mais restent importantes.

Évolution des défaillances d'entreprise depuis le 1^{er} trimestre 2013 en Occitanie



Défaillances par secteur au 4^{ème} trimestre 2022 en Occitanie

Secteur d'activité	Nombre de défaillances	Évolution annuelle	Part
Agriculture	30	+10,0 %	3 %
Construction	240	+48,7 %	21 %
Industrie	80	+147,1 %	8 %
Tertiaire marchand	640	+77,7 %	58 %
Tertiaire non-marchand	110	+83,9 %	10 %
Total Occitanie	1 110	+71,7 %	100 %
Total France métropolitaine	11 640	+50,9 %	/

Source : Banque de France

Défaillances d'entreprises :

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à une cessation et toutes les cessations ne donnent pas lieu à une défaillance.



DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Activité partielle



Consommation d'activité partielle en Occitanie au 4^{ème} trimestre 2022

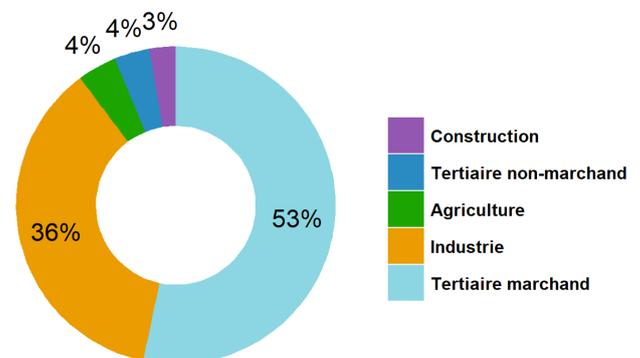
	Activité partielle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Dont APLD	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Effectif maximum indemnisé	5 350	-34,1 %	-79,6 %	4 010	-32,9 %	-73,7 %
Établissements indemnisés	680	-29,2 %	-86,5 %	260	-31,6 %	-66,7 %
Heures indemnisées	367 350	-25,5 %	-80,1 %	210 320	-26,2 %	-77,7 %
Montants indemnisés	3 692 880 €	-24,9 %	-80,3 %	2 376 850 €	-25,1 %	-78,3 %

Source : Dares – Agence des Services de Paiement (ASP). Données provisoires.

Au 4^{ème} trimestre 2022, le recours à l'activité partielle continue de baisser fortement et atteint son niveau le plus bas depuis le début de la crise sanitaire. Le nombre d'heures indemnisées diminue de 25,5% par rapport au trimestre précédent. Le nombre de nouvelles demandes d'activité partielle diminue de 10,5% sur la même période. Mais parmi celles-ci, les demandes d'activité partielle de longue durée (+36,1%) et celles liées à la conjoncture économique (+23,8%) sont en hausse. Près de 6 nouvelles demandes d'activité partielle sur 10 concernent le secteur des services marchands. En particulier, l'hébergement-restauration (17%) et le commerce (16%) sont les secteurs qui ont déposé le plus de nouvelles demandes au cours du trimestre.

Ce trimestre, les heures d'activité partielle consommées l'ont été principalement par les secteurs des services marchands (53%) et de l'industrie (36%). Cependant, tous les secteurs enregistrent une baisse de la consommation, notamment la construction qui enregistre la plus forte diminution (-49,5%). La majorité des heures indemnisées ce trimestre l'ont été au titre de l'activité partielle de longue durée (57%).

Répartition des heures d'activité partielle indemnisées au 4^{ème} trimestre 2022 en Occitanie par secteur d'activité



Source : Dares – Agence des Services de Paiement (ASP). Données provisoires.

Le dispositif d'activité partielle :

L'activité partielle permet à un employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Ce dispositif a été massivement mobilisé pour faire face à la pandémie de covid-19 dès 2020. Il peut cependant être demandé pour d'autres motifs : difficultés économiques, évènement climatique, épidémie de grippe aviaire etc...

En août 2020, le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) a été introduit. Pensé pour faire face à la crise sanitaire, il permet à une entreprise confrontée à une réduction durable de son activité de diminuer les horaires de travail de ses salariés. L'entreprise reçoit alors une allocation en l'échange de contreparties sur le maintien des emplois. L'accès à l'APLD est conditionné à la signature d'un accord collectif.

Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC)



Au cours du 4^{ème} trimestre 2022, 65 établissements situés en Occitanie ont été impactés par un plan de sauvegarde de l'emploi pour un total de près de 280 emplois impactés. Ces emplois se situent pour la plus grande partie dans le secteur tertiaire marchand (87%) et plus particulièrement dans le commerce (68%). Sur l'année écoulée, environ 1 580 emplois ont été impactés dans la région, principalement dans l'industrie (57%) et les services marchands (37%). Ce nombre a été réduit de moitié en un an.

Par ailleurs, aucune procédure de rupture conventionnelle collective n'a été enregistrée au cours de ce dernier trimestre. Au total sur l'année 2022, moins de 100 emplois ont été impactés par ce type de procédure en Occitanie, c'est près de quatre fois moins qu'en 2021.

Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) :

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

Ruptures conventionnelles collectives (RCC) :

Une rupture conventionnelle collective (RCC) permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.

Nombre d'établissements et de salariés impactés par un PSE ou une RCC au cours des 4 derniers trimestres en Occitanie

	Établissements (PSE)	Salariés (PSE)	Établissements (RCC)	Salariés (RCC)
T4 2022	65	278	0	0
T3 2022	11	85	12	14
T2 2022	24	398	7	75
T1 2022	12	812	< 3	< 5
Total Occitanie (année glissante)	112	1 573	< 22	< 94
Évolution annuelle	-55,0 %	-57,1 %	-58,8 %	-72,2 %
Total France métropolitaine (année glissante)	1 393	21 481	300	10 627
Évolution annuelle	-52,2 %	-63,9 %	-47,2 %	-23,6 %

Source : DGEFP – RupCo



RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

En Occitanie ce trimestre, l'évolution du recours aux prestations sociales varie selon le type de prestations. Si le nombre de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (+4,4%) et celui de la prime d'activité (+3,9%) augmentent par rapport au même trimestre en 2021, le nombre de bénéficiaires du RSA reste stable et celui de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) poursuit sa diminution (-14,8%).

Le **Revenu de Solidarité Active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

L'**Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

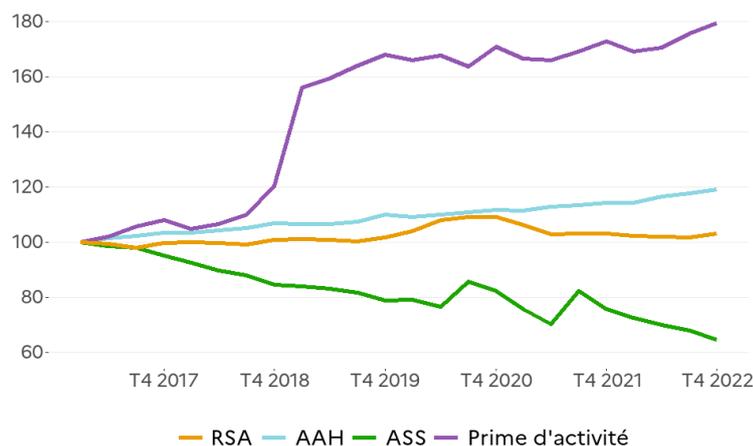
La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

Depuis 2017, la prime d'activité est le dispositif dont le nombre de bénéficiaires a le plus augmenté, notamment en raison de l'élargissement des critères d'éligibilité en 2019 suite au mouvement des « gilets jaunes ». A l'inverse, le nombre de bénéficiaires de l'ASS a fortement diminué (-35,5%) tandis que le RSA est resté très stable sur la période.

Recours aux prestations sociales en Occitanie au T4 2022

Prestation sociale	Nombre de bénéficiaires à la fin du T4 2022	Évolution annuelle
Revenu de Solidarité Active (RSA)	194 770	0,0 %
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	139 480	+4,4 %
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)*	29 810	-14,8 %
Prime d'activité	498 530	+3,9 %

Évolution du recours aux prestations sociales en Occitanie (Base 100 au T1 2017)



Sources : CNAF, MSA, Pôle Emploi. Données provisoires.

*Les données de l'ASS sont arrêtées en fin de deuxième mois du trimestre.

Alan MANCHON (SESE, Dreets Occitanie)

DREETS Occitanie

Directeur de publication : Julien TOGNOLA

Réalisation : Service Études, Statistiques, Évaluation (SESE)

5 esplanade Compans-Caffarelli — BP 98016 — 31080 Toulouse cedex 6

